

Je remercie pour leur présence, Mr le Préfet, Mme la Présidente de Région, Mr le Président du Conseil Départemental, Mme la représentante de la mairie de Saint Paul, Mme la représentante de la mairie de Saint Denis, Mesdames et Messieurs les élus en leurs titres et fonctions, Mesdames et Messieurs les journalistes, Nelson le créateur de l'œuvre, tous les musiciens bénévoles qui ont accepté de participer à cette journée, tous nos compatriotes venus de l'Hexagone, et enfin vous aussi cher public venu assister à cet évènement.

Nous sommes réunis aujourd'hui afin de commémorer l'histoire des « Enfants dits de la Creuse ».

Tout d'abord, un bref rappel historique qui permette de resituer le contexte. Au début des années 1960, les responsables politiques au pouvoir, en particulier Mr Michel Debré, émirent le constat que La Réunion était confrontée à un problème démographique.

Leurs prévisions les conduisent à penser que l'île s'achemine vers une crise sociale et économique.

Dans le même temps, l'Hexagone subit lui un exode rural sans précédent.

La décision est prise d'envoyer plus de 2000 enfants réunionnais que nous étions alors, combler ce déficit de population.

Cette histoire pose un certain nombre de questions et c'est une des raisons pour laquelle elle ne doit pas être oubliée.

Je veux aborder dans ce discours la question de l'aspect moral, mis en exergue lors du vote à l'Assemblée nationale le 14 février 2014 au cours duquel l'Etat reconnaissait sa responsabilité morale.

A mon sens, l'aspect moral évoqué ce jour-là, même s'il n'est pas négligeable, reste malgré tout très symbolique s'il n'est pas accompagné de mesures plus concrètes.

Je suggère aujourd'hui de considérer un autre aspect de responsabilité qui n'a jamais été évoqué dans notre histoire : la responsabilité collective des dirigeants politiques et institutionnels lors des faits, ainsi que la faillite des institutions, DDASS, Aide Sociale à l'Enfance, et bien d'autres toutes impliquées dans cette action.

Car ne l'oublions pas, si le processus initial a été impulsé par Mr Michel Debré deux autres gouvernements lui ont succédé avant que la procédure s'interrompe enfin sous la présidence de Mr François Mitterrand. Soit quand même deux décennies.

Par conséquent, la responsabilité politique et collective d'un tel évènement est pour moi intemporelle et doit être aujourd'hui considérée avec la plus grande attention.

Elle illustre la rupture du contrat social qui lie une population, en l'occurrence la société réunionnaise représentée par nos parents à qui l'on a menti, à sa nation par la manière abusive et indigne avec laquelle elle a été organisée.

Alors, je pose la question : quand l'Etat français reconnaîtra-t-il sa véritable responsabilité et en assumera-t-il les conséquences ?

D'autres nations l'on fait.

Nous avons souhaité placer l'évènement d'aujourd'hui sous le signe de la résilience. Une définition de la résilience qui me semble intéressante dit qu'elle est la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir, en présence d'éléments déstabilisants, de conditions difficiles, de traumatismes parfois sévères.

Là où notre combat et notre groupe rejoignent la résilience est que nous continuons à nous projeter dans l'avenir. En effet, nous souhaitons aboutir accompagnés d'autres associations, à une législation qui tienne réellement compte des Droits de l'enfant. Car, je tiens à le rappeler, nous étions des enfants à l'époque.

Dans notre cas, nous nous heurtons à l'heure actuelle à un problème de délai de prescription qui stipule que nous aurions dû porter plainte durant les quatre années suivant notre majorité. Comment aucun d'entre nous aurait-il pu le faire alors que les faits nous étaient cachés ?

Notre affaire appelle à des réformes législatives. Nous avons une responsabilité nous aussi en tant que victimes, qui est de faire en sorte qu'une telle action ne se reproduise plus jamais à l'avenir.

Il est un fait que les Droits de l'enfant ont été énoncés en 1989 et ratifiés par un grand nombre d'Etats, cependant l'actualité récente nous prouve que dans bien des cas la condition de l'enfant est loin d'être respectée.

Les situations où les enfants sont enlevés de force à leurs familles, séparés, déportés, transplantés, maltraités, sont encore bien présentes.